COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 27.04.2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat M. Alioune Diop : L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air.

Président :	Pierre-André Spahn (PLR)
Membres :	Christian Burki (SOC)
	Bassam Degerab (Les Verts)
	Laurent Demartini (PLR)
	Alioune Diop (ML)
	Olivier Gfeller (SOC)
	Yanick Hess (PLR)
	Ahmad Jahangiri (SOC)
	François Pochon (PLR) remplacé par Bibiana Streicher
	Edgar Schneider (UDC)

La commission s'est réunie à la rue du Temple 11 en présence de M. Alain Feissli, Municipal et MM. Gianfranco Sentinelli et Julien Chevalley, chefs de service que nous remercions pour leur présence et les informations qu'ils nous ont communiquées. M. Pochon, excusé, est remplacé par Mme Streicher.

Le but de ce postulat est de favoriser l'accès au sport à tout un chacun indépendamment de la situation financière.

La Municipalité nous informe qu'elle est plutôt favorable à la prise en considération de ce postulat car elle réfléchi depuis quelques temps déjà à la mise en place de tels structures.

Il faut savoir qu'il y a 2 types d'installations. En résumé, la 1ère est accessible à tout le monde car composée d'engins favorisants des mouvements sans charge, si ce n'est la poids de la personne. Elle intéressera plus les personnes désireuses de faire du sport « soft » que celles qui recherche la performance à tout prix. La 2ème est plus physique, se comosant essentiellement de barres fixes tels recks ou perches, et concerne une population plutôt jeune et adepte de résultats.

Le coût de tels installations se monte à, environ, fr. 40'000.- à fr. 50'000.- pour l'acquisition du matériel et il faut rajouter de fr. 5'000.- à fr. 10'000.- pour les fondations et environ le même montant pour le sol.

Plusieurs questions se pose, à savoir :

- Faut-il faire financer ces machines par de la publicité ? La commission n'y est pas favorable pensant que Montreux peut se permettre une telle dépense ce qui lui évite également d'être liée avec un partenaire.

- Faut-il mettre ces engins dans un lieu unique ou plutôt les mettre dans différents endroits, style parcours Vita ? Au vu de la géographie de la ville et de la possibilité existante de pouvoir faire du jogging dans plusieurs lieux différents, le consensus est plutôt de mettre dans lieu unique. Le site du Pierrier est d'ailleurs privilégié au vu de son accès facile et de sa situation.

- Qui sera chargé de l'entretien ? Ce matériel est conçu pour une utilisation en plein air et est donc solide, fiable et ne nécessite qu'un entretien minimum qui serait assuré par les services communaux.

- Qu'en est-il de l'expérience des villes ayant déjà de telles installations ? La Chaud-de-Fonds qui est la 1ère ville romande à avoir installé des engins. Elle a un avis très favorable des citoyens qui ont même créé une association relative à cette pratique. Il en est de même pour le Grand-Saconnex.

La Municipalité est en pleine réflexion sur le réaménagement du funiculaire Territet – Montleuri et l'une des idées est de profiter de cet espace pour créer un parcours sportif au vu des marches existantes. Par contre, il serait difficile d'y prévoir des engins de fitness au vu de la configuration du terrain.

Un point négatif est relevé par rapport à la concurrence que pourrait faire de telles installations aux fitness « professionnels » existant. Pour la majorité de la commission il n'y a pas de concurrence mais plutôt une complémentarité.

Conclusion

Au vu des discutions, la commission accepte la prise en considération de ce postulat par 9 voix pour et une contre et remercie la Municipalité pour l'étude complète qu'elle fera pour répondre à ce postulat s'il est accepté par le plenum.

9 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Pierre-André Spahn (PLR)